

# Les activités de l'AIEA relatives aux ENP

par Georges Delcoigne,  
membre du Groupe des services des explosions nucléaires à des fins pacifiques

Depuis 1968, l'AIEA s'est intéressée dans la plus large mesure possible aux domaines ayant un rapport avec les explosions nucléaires à des fins pacifiques (ENP). Elle s'est d'abord attachée à réunir et à diffuser toutes les informations disponibles dans ce domaine. En 1969, elle a publié des documents résumant l'état des connaissances dans ce domaine en se fondant sur les renseignements communiqués par l'URSS et par les Etats-Unis d'Amérique. En 1970, l'Agence a publié une bibliographie sur cette question et a inclus les ENP dans son système international de documentation nucléaire (INIS). Ce système de traitement automatique de l'information permet de compiler et de distribuer à l'échelon mondial toutes les informations relatives aux sciences et aux techniques nucléaires; INIS porte aussi bien sur la géologie, la géophysique et la sismologie des ENP que sur les applications actuelles et possibles de celles-ci.

L'Agence a en outre pensé qu'il fallait faire périodiquement le bilan de l'évolution de la technique. Elle a donc organisé, pour se tenir au courant de toutes les nouveautés, quatre réunions techniques internationales sur les sujets suivants:

- en mars 1970 — *Phénoménologie des explosions contenues ou formant cratère*
- en janvier 1971 — *Applications industrielles des ENP*
- en novembre 1972 — *Phénoménologie des expériences contenues ou formant cratère*
- en janvier 1975 — *Projets comportant des ENP, y compris les problèmes de santé et de sécurité et les aspects économiques.*

Le compte rendu de la quatrième réunion sera publié en août 1975.

En application de l'article V du Traité de non-prolifération (TNP) et conformément aux vœux de l'Assemblée générale<sup>1</sup>, l'AIEA a commencé d'étudier la forme à donner à la surveillance internationale recommandée dans l'article V. En juin 1972, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a approuvé une série de directives relatives à la surveillance internationale appropriée des ENP qui a été confiée à l'Agence aux termes du TNP et d'autres accords internationaux.

## PROCEDURES

Parmi les questions à étudier, selon l'article V du TNP, il faut citer les procédures qui devront permettre à l'Agence de répondre aux demandes de services ENP. En 1974, l'Agence a réuni un groupe international d'experts composé de représentants d'Etats pouvant fournir de tels services et d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Ce groupe a surtout examiné les procédures applicables aux premières phases des projets ENP éventuels et il a étudié

---

<sup>1</sup> Résolution 2605 B(XXIV) de l'Assemblée générale.

notamment des directives à l'intention des Etats demandeurs et les procédures que l'Agence devrait respecter avant la conclusion d'accords de surveillance entre l'Agence, l'Etat demandeur et le ou les Etats fournisseurs.

La méthode suivie par ce groupe a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en septembre 1974. Les mesures prises par le Conseil ont ensuite été portées à la connaissance de tous les Etats Membres et de l'Assemblée générale. En outre, les Etats Membres ont tous été invités à faire connaître au Secrétariat s'ils étaient prêts à fournir des services liés aux explosions nucléaires (en tant qu'Etats fournisseurs d'engins ou en tant qu'Etats consultants). Les réponses reçues ont permis au Secrétariat d'établir à la fin de 1974 un répertoire dans lequel tous les pays Membres intéressés peuvent trouver des informations sur les types de services mis à leur disposition.

## DEMANDES

Depuis 1969, deux Etats Membres seulement ont adressé à l'Agence des demandes de renseignements sur les applications des ENP.<sup>2</sup>

En 1971, le Ministère des mines et de l'énergie de Madagascar s'est renseigné sur la possibilité de recourir à une ENP pour supprimer des masses rocheuses gênantes pour la construction d'un port. Sur sa demande, l'Agence s'est adressée aux autorités de la France, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique qui se sont tous déclarés prêts à fournir des experts pour étudier les possibilités d'application d'ENP à ce cas. L'Agence a transmis ces réponses aux autorités malgaches, mais aucune suite n'y a été donnée.

L'Agence n'a encore reçu aucune demande d'assistance pour l'application d'ENP à des projets précis.

A la fin de 1974, l'Assemblée générale<sup>3</sup> a demandé à l'AIEA de poursuivre ses études sur les applications pacifiques des ENP, sur leur utilité et sur leur possibilité, notamment du point de vue juridique et du point de vue de la santé et de la sécurité, et de lui faire rapport en 1975. En outre, l'Assemblée a demandé à la Conférence du Comité du désarmement de consacrer un chapitre du rapport qu'il doit lui soumettre en 1975 sur l'élaboration d'un traité visant à une interdiction générale des essais, à l'examen par elle des incidences des ENP sur le contrôle des armements et de tenir compte, ce faisant, des vues de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La question a également été examinée en mai 1975 à Genève par la Conférence des Parties chargées de l'examen du TNP qui, dans sa déclaration finale, a estimé que l'AIEA était l'organe international approprié dont il est fait mention à l'article V du TNP par l'entremise duquel tous les Etats non dotés d'armes nucléaires seront en mesure d'obtenir les avantages pouvant découler des ENP.

La Conférence a en outre invité instamment l'Agence à tenir compte dans ses travaux des vues de la Conférence du Comité du désarmement et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Agence a fait connaître provisoirement ses vues à la CCD en juin 1975. Le même mois, le Conseil des gouverneurs créait un groupe consultatif ad hoc intergouvernemental sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques; ce Groupe a pour mission d'étudier les aspects de procédure, les obligations juridiques et celles qui découlent des traités, les

---

<sup>2</sup> Une demande, émanant de la Roumanie, concernait l'exploitation des puits de pétrole et l'autre, émanant de la Tchécoslovaquie, portait sur la stimulation des gisements de gaz.

<sup>3</sup> Voir Res. 3261 D.2 (XXIX) sur un désarmement général et complet.

questions de santé et de sécurité ainsi que les aspects économiques des ENP par rapport à d'autres solutions non nucléaires. Le groupe devra donner au Conseil son avis sur la création et le fonctionnement d'un service international des ENP. Les Etats Parties au TNP qui ne sont pas membre de l'AIEA mais souhaiteraient le devenir ont été invités à participer aux travaux du groupe. La première réunion a eu lieu à Vienne le 30 septembre.

**Les représentants de 39 pays intéressés se sont réunis sous la présidence de M. A.R.W. Wilson (Australie). Le Groupe consultatif ad hoc intergouvernemental, avec l'aide de consultants, commencera par établir la liste des applications possibles des ENP et par évaluer leur factibilité. Il étudiera également les obligations juridiques et celles qui découlent des traités, les aspects relatifs à la santé, la sécurité et à l'environnement ainsi que les considérations économiques et les techniques de remplacement. Il prévoit également d'étudier les procédures d'assistance dans ce domaine ainsi que la création et le fonctionnement d'un service international des ENP.**

La prochaine réunion du Groupe est prévue pour le 2 mars 1976. Une bibliographie à jour de toute la documentation scientifique disponible devrait être publiée au début de 1976; cette documentation sera incluse dans INIS. Un glossaire des termes anglais, français et russe sera également publié.

Le Groupe consultatif ad hoc était composé de représentants des pays suivants:

Allemagne, République fédérale d'	Nigeria
Afrique du Sud	Norvège
Argentine	Pakistan
Australie	Pays-Bas
Bangladesh	Philippines
Belgique	Pologne
Bulgarie	République arabe Libyenne
Canada	République démocratique allemande
Chili	Roumanie
Colombie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Suisse
Egypte	Suède
Etats-Unis d'Amérique	Tchécoslovaquie
Finlande	Thaïlande
France	Turquie
Hongrie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Inde	Yougoslavie
Indonésie	Zaïre
Italie	
Japon	
Mexique	